

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 janvier 2019**

**Etaient présents :** Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Stéphanie CAUDRON, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, Vincent PERROQUIN et David GUILLEMER, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Etaient excusés :** Jean-Claude HESRY (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Sylvie ROBIN (*ayant donné pouvoir à Nicole VILLER*) et Isabelle GUILBAUD.

*Secrétaire de séance :* Stéphanie CAUDRON

### **Appel à projet dynamisme des bourgs ruraux :**

Monsieur le Maire présente le nouvel appel à projets relatifs au dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux lancé en partenariat entre l'Etat, la Région, l'EPF et la Banque des Territoires.

Il propose de déposer un dossier dans le cadre du cycle « travaux » pour les projets d'investissement en cours et de créer un groupe de travail pour l'élaboration de ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier. Le groupe de travail est constitué de Michel RAFFRAY, Magalie TEILLET, Claudine MICLO et Roland ARNOLD.

### **Travaux mairie et médiathèque :**

Maxime LEBORGNE, adjoint, présente l'offre faite par l'entreprise ACCROCH'TOIT (lot n° 7) pour des travaux supplémentaires sur le bâtiment de la mairie : habillage des poteaux et linteaux de lucarne en zinc quartz.

Le Conseil Municipal valide l'avenant au lot n° 7 du marché d'un montant de 1 260,00 € H.T. (1 512,00 € TTC).

### **Subventions budgets annexes restaurant scolaire et CCAS 2018**

Le Conseil Municipal décide de verser des subventions d'équilibre du Budget Principal 2018 sur :

- Le Budget Annexe CCAS 2018 pour un montant de 1 138,78 euros (correspondant au déficit 2018).

- Le Budget Annexe restaurant scolaire pour un montant de 41 241,85 euros (correspondant au déficit 2018).

Le Conseil Municipal décide de clôturer le budget annexe restaurant scolaire au 31 décembre 2018. La comptabilité concernant la restauration scolaire sera intégrée au budget principal à compter de l'année 2019.

### **Participation des communes pour les élèves de la classe ULIS- Activités voile et piscine :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de demander aux communes de résidence des élèves de la classe ULIS une participation aux frais de fonctionnement de 530 euros par élève pour l'année scolaire 2018-2019.

Il rappelle également que la commune assure désormais le financement des activités scolaires voile et piscine.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter, pour les enfants concernés, le coût des entrées à la piscine et de l'activité voile à la participation aux frais de fonctionnement demandée aux communes de résidence des élèves de la classe ULIS, soit, pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Piscine : 29,80 euros/élève

•Voile : 72,50 euros/élève

**Aménagement rue Saint Roch, rue des Trois Croix et place Abbé Oléron :**

Roland ARNOLD, adjoint, présente l'estimatif des travaux d'aménagement des rues Saint Roch et des Trois Croix et de la Place Abbé Oléron.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat pour la réalisation de ces travaux (DETR), valide le plan de financement prévisionnel et décide de lancer la consultation pour ces travaux.